



A renvoyer par mail en parallèle de votre virement bancaire à l'adresse carine.korchia@c2mh-events.com
ou par courrier (accompagné de votre chèque de règlement) à l'adresse
C2MH EVENTS – 11 RUE DU PATUS 34160 MONTAUD
Règlement par chèque ou par virement bancaire

NOM PRENOM.....

ADRESSE DE FACTURATION
.....
.....

TEL..... PROFESSION

EMAIL (POUR RECEPTION DE LA FACTURE)

EMAIL DU PARTICIPANT AU CONGRES

TARIF CONGRES

	2 jours	1 jour
Adhérent SORNEST	<input type="radio"/> 200 €	<input type="radio"/> 100 €
Non adhérent SORNEST	<input type="radio"/> 250 €	<input type="radio"/> 150 €
Etudiants	<input type="radio"/> 75 €	<input type="radio"/> 75 €

Toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte

HEBERGEMENT

HOTEL EUROPE (lieu du congrès)
120€/chambre petit déjeuner inclus
Cochez le ou les nuits souhaitées, sous réserve de disponibilité de l'hôtel

15 mars 2023
 16 mars 2023
 17 mars 2023

TARIF SOIREE
Musée Unterlinden

45€/pers 1 pers 2 pers.
 1 place dans la navette 2 places dans la navette
Navette gratuite entre l'hôtel et le musée

Envoyez votre règlement

*par chèque à l'ordre de **C2MH EVENTS**, au 11 rue du Patus 34160 Montaud*
*ou par virement bancaire (indiquez la mention **CONGRES SORNEST 2022**)*

NOTRE RIB
CODE BANQUE 30004
CODE AGENCE 01304
N° COMPTE 00010030003 CLE RIB 61
DOMICILIATION BNP PARIBAS JACOU
IBAN : FR7630004013040001003000361
B/C : BNPAFRPPXXX
SARL C2MH EVENTS

TOTAL

CONGRES	€
SOIREE	€
HEBERGEMENT	€
TOTAL A PAYER	€

Merci de votre inscription. J'ai lu et j'accepte les conditions générales de ventes

Dès réception de votre règlement, nous vous envoyons une facture globale congrès.



Conditions générales de vente:

Tenue de la conférence, annulation ou modification émanant de l'organisateur

L'Organisateur fixe les dates, le lieu et les horaires de la conférence.

L'Organisateur se réserve le droit de reporter la manifestation et de changer les horaires indiqués notamment en cas de force majeure ou pour toute autre raison qui nécessiterait une telle modification. Chaque participant en serait informé officiellement. Le report de la manifestation ou le changement d'horaires ne pourra justifier ni annulation de participation ni un remboursement

L'organisateur peut également reporter la manifestation en cas de force majeure. Constituent des cas de force majeure justifiant, à tout moment, l'annulation ou le report de la manifestation, toutes situations non raisonnablement prévisibles, indépendantes de la volonté de l'organisateur, qui rendent impossible l'exécution de la manifestation ou qui comportent des risques de troubles ou désordres susceptibles d'affecter gravement l'organisation et le bon déroulement de la manifestation ou la sécurité des biens et des personnes. Dans ce cas, les frais de participation seront soit intégralement reportés à l'édition prochaine du congrès soit remboursés sur demande écrite, minorés des frais de gestion d'annulation (frais de traitement du paiement si l'inscription a été réglé par CB en ligne + 5€ de frais de dossier pour toutes les formes de règlement.

L'organisateur peut annuler ou reporter la manifestation s'il constate un nombre notablement insuffisant d'inscrits. Les participants se verront alors restituer le montant de leurs frais de participation minorés des frais de traitement du paiement si l'inscription a été réglé par CB en ligne, et minorés de 5€ de frais de dossier pour toutes les formes de règlement.

Tous les remboursements se feront par chèque et envoyé par voie postale à l'adresse renseignée lors de l'inscription.

Annulation émanant du participant

Ce paiement vous engage à la participation au congrès

Toute annulation de participation devra être notifiée à l'organisateur par écrit.

En cas d'annulation émanant du participant, les frais de participation seront remboursés par l'organisateur comme suit:

– jusqu'à J-90—> Les frais d'inscription seront remboursés minorés des frais de gestion d'annulation (frais de traitement du paiement si l'inscription a été réglé par CB en ligne + 5€ de frais de dossier pour toutes les formes de règlement)

– de J-90 à J-60—> 50% des frais seront remboursés

– à partir de J-60 et jusqu'au jour du congrès—> aucun remboursement ne pourra être demandé

– La non présentation le jour du congrès ne donnera suite à aucun remboursement

Tous les remboursements se feront par chèque et envoyé par voie postale à l'adresse renseignée lors de l'inscription.